

N° 01122
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET
N°...../AMI/INTEK /DG/DRHAG /DEX/CDLC/RQ/2022 DU 08 Mars 2022
Pour la constitution du fichier des Prestataires d'INTEK pour l'année 2022 et plus

1. Objet

Le Directeur Général de INTEK SARL, pour constituer le fichier des prestataires de la Société en vue de l'acquisition des fournitures diverses et des services de consultants pour le compte de l'année 2022 et plus, sollicite des prestataires intéressés de manifester leur intérêt dans les domaines ci-après :

A- POUR LES FOURNITURES

- Domaine 1 : Equipement de bureau, mobilier, matériel.
- Domaine 2 : Fourniture de bureau et papeterie.
- Domaine 3 : Fourniture des matériels électriques.
- Domaine 4 : Fourniture des matériels et solutions informatiques.

B- POUR LES PRESTATIONS NON INTELLECTUELLES

- Domaine 1 : Maintenance du matériel informatique et de bureau.
- Domaine 2 : Maintenance du matériel mécanique, électronique, électrique, systèmes automatiques et plomberie.

C- POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS

- Domaine 1 : Conception des supports de communication, spot radio TV, maquettes d'affichages etc.
- Domaine 2 : Bases de données et logiciel informatique.
- Domaine 3 : Renforcements des capacités : formation diverses, réglages, rédaction des plans de formation.
- Domaine 4: Etude et expertise juridique.

2. Participation et origine

Le présent appel est ouvert aux entreprises spécialisées, aux cabinets d'études, et aux consultants individuels n'ayant aucune redevance fiscale. Ils devront avoir des compétences jugées satisfaisantes dans les domaines objet du présent avis de sollicitation à manifestation d'intérêt.

3. Remise des offres

Les manifestations d'intérêt rédigées en français ou en anglais en trois (03) exemplaires (un original et quatre copies) sont attendues au plus tard le 20 Avril 2022 à 12 heures précises, au service de la DRHAG sis à l'immeuble CAMLOG au 1^{er} étage.

L'enveloppe contenant les offres, devra porter la mention extérieure suivante :

« **Manifestation d'intérêt pour la constitution du fichier des prestataires de INTEK SARL pour l'année 2022 pour les domaines : (à préciser)**
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement. »

Siège social : BP 12841 Yaoundé Cameroun

www.intek-cm.com - intek@intek-cm.com

RCCM : 2003-B-241 - N° de contribuable : M040300015554E

Yaoundé : Tel : 222 22 22 10 / Fax : 222 22 22 20 - Douala : Tel : 333 43 41 21 Fax : 333 43 41 67

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et la composition ci-dessus seront examinés. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

4. Critères de Qualifications

Cet appel à manifestation d'intérêt décrit les critères de sélection par type de prestations sur la base des éléments suivants :

- ✓ Conformité légale et réglementaire (dossier fiscal, agrément à exercer...);
- ✓ Organisation générale du fournisseur
- ✓ Conditions de paiement ;
- ✓ Authenticité du produit ou service (certificat de conformité, agrément fabricant)
- ✓ Qualification du fournisseur (expérience, compétence, certification, attestations...)
- ✓ Localisation (Proximité par rapport à la base).

Les dossiers collectés font l'objet d'une analyse par une commission interne en vue de la pré-sélection des fournisseurs ayant remplis les conditions exigées dans l'appel à manifestation d'intérêt

L'évaluation de chaque dossier se fera sur la base des critères suivants :

- Critères éliminatoires :

Dossier administratif incomplet ou non conforme ;
Score technique inférieur à 70/100 points.

Critères essentiels :

Fournitures et prestations non intellectuelles :

Références dans le domaine sollicité	40 points
Chiffre d'affaires	40 points
Prospectus, catalogues, présentation du Prestataire	20 points

Services de consultants :

Diplôme exigé	30 points
CV détaillé du responsable	20 points
Expérience professionnelle	40 points
Potentiel humain	10 points

NB :

- i. Les dossiers déposés resteront la propriété de INTEK qui se réserve le droit de vérifier la véracité des informations fournies par les prestataires ;
- ii. Chaque prestataire ne pourra choisir que trois (03) domaines au plus ;
- iii. Le fichier des prestataires constitué restera valable pour l'année 2022 et plus.